

Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Publisher : Université Jean Moulin Lyon 3

6 | 2019

La F/francophonie dans les politiques étrangères

Texte introductif. La F/francophonie dans les politiques étrangères

Sylvie Lemasson, Jean-François Payette and Hong Khanh Dang

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=936>

DOI : 10.35562/rif.936

Electronic reference

Sylvie Lemasson, Jean-François Payette and Hong Khanh Dang, « Texte introductif. La F/francophonie dans les politiques étrangères », *Revue internationale des francophonies* [Online], 6 | 2019, Online since 12 décembre 2019, connection on 29 mai 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=936>

Texte introductif. La F/francophonie dans les politiques étrangères

Sylvie Lemasson, Jean-François Payette and Hong Khanh Dang

OUTLINE

Contexte

Le thème F/francophonie

La politique étrangère dans l'étude des relations internationales

La F/francophonie en tant que sujet et objet des politiques étrangères

Regards croisés

TEXT

Contexte

- 1 Malgré des apports notables (Thérien, 1994 ; Durez, 2016 ; Turpin, 2018), la F/francophonie reste toujours peu exploitée dans le champ des recherches en relations internationales, notamment pour appréhender son impact sur la dynamique de construction et de formation des politiques étrangères. La revue *Politique et société* consacrée aux « Prismes nationaux de la francophonie » demeure un cas d'espèce dans la discipline en remontant à 1997.
- 2 C'est pourquoi la *Revue internationale des francophonies* souhaite contribuer aux études sur ce processus de « fabrique » des politiques étatiques à partir de l'agrégat francophone. Le présent numéro est le fruit du colloque organisé à Lyon, le 13 mai 2019, par l'Institut international pour la Francophonie à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le thème F/francophonie

- 3 La F/francophonie¹ s'impose aux chercheurs comme un objet « pluriel », traversé de multiples problématiques (Ramel, Phan, 2007, 106). Cette richesse résulte de son caractère multidimensionnel avec des référents aussi bien linguistique, didactique, économique, juridique que politique.

- 4 Le vocable « francophonie » fait d'abord référence à la question linguistique avant de caractériser d'autres formes de cercles concentriques. Il aurait été utilisé pour la première fois en 1880 par le géographe français Onésime Reclus dans le but de circonscrire l'espace de diffusion et de communication lié à la langue française. Oublié pendant près de soixante-dix ans, le mot francophonie refait surface en novembre 1962 à l'occasion de la parution d'un numéro spécial de la revue *Esprit* consacré au français en tant que langue vivante. Dans le contexte de la décolonisation, l'usage du français se pose alors comme facteur de division ou d'unité dans un environnement en pleine recomposition. Le recouvrement de souveraineté d'anciens pays colonisés soulève la question du français en tant que nouveaux vecteurs de coopération. L'espace linguistique incarné par la francophonie évolue progressivement vers un ensemble politique porteur de valeurs universelles grâce aux figures emblématiques de Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba ou encore de Norodom Sihanouk.
- 5 Avant de devenir un acteur institutionnel, la Francophonie s'est structurée à partir d'un socle associatif. Aujourd'hui, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) regroupe 88 États et gouvernements (OIF, 2019) avec une capacité de rayonnement à la hauteur de sa « masse critique ». En participant à l'équilibre de nouvelles formes de coopération subrégionale Nord-Sud et Sud-Sud, l'OIF incarne une communauté de responsabilité indissociable de la résolution de nombreux conflits.

La politique étrangère dans l'étude des relations internationales

- 6 Les études sur la politique étrangère relèvent d'une grande diversité avec des points d'entrée relevant tout à la fois d'approches empiriques et théoriques. Si Janice Stein définit une politique étrangère comme un ensemble de comportements qui traduisent les préoccupations d'un État (Stein, 1971), James Rosenau la considère comme « la ligne d'action que les responsables officiels d'une société nationale suivent pour présenter ou modifier une situation dans le système in-

ternational afin qu'elle soit compatible avec les objectifs définis par eux-mêmes ou leurs prédécesseurs » (Rosenau, 1968). Récemment, Jean-Frédéric Morin proposait une définition plus large encore en fonction des actions ou des règles qui président à toute autorité politique indépendante (Morin, 2013). La politique étrangère est donc la partie de l'activité étatique qui est tournée vers le dehors, c'est-à-dire qui traite des problèmes qui se posent au-delà des frontières nationales (Merle, 1984,7) et dont l'objectif fondamental est de « façonner son environnement [...] international » (Charillon, 2002, 13).

- 7 Toutefois, comme le mentionne Alexander Wendt, « les identités sont le fondement des intérêts » car un « acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir qui il est » (McLeod, 2002, 75). Par conséquent, l'étude de ces politiques doit tout d'abord se baser sur une analyse des intérêts nationaux qui eux-mêmes exigent un examen de la politique intérieure des États (Payette, 2016, 253). L'interaction entre l'interne et l'externe est donc constante pour cerner les objectifs d'une politique étrangère. Cette « double nature (intérieure par sa formation; extérieure pour son exécution) commande de toujours prendre en considération le cadre, l'environnement (international mais aussi national) dans lequel elle est mise en œuvre » (Roosens et Joao Bento, 2004, 29).
- 8 En effet, le contexte des indépendances nationales qui s'est imposé après la Seconde Guerre mondiale, et celui de la démocratisation des activités extérieures dans l'environnement international, auront favorisé, à l'échelle planétaire, l'apparition de nouveaux enjeux internationaux qui ne concernaient plus simplement les questions diplomatiques ou militaires mais interpelleraient d'autres domaines comme l'économie ou encore la culture. De plus, l'accélération de la mondialisation qui, grâce au développement des transports et des communications, a fait de la mobilité et des échanges des moteurs de l'évolution de la société dans toutes ses composantes : économique, culturelle, sociale, etc. (Guillou et Phan, 2011). C'est dans ce contexte que la langue et la culture sont devenues, aux côtés de la sécurité, de la diplomatie et de l'économie, des vecteurs déterminants de la politique intérieure et de la politique étrangère. Et à ce titre, les espaces géoculturels et les aires linguistiques comme la Francophonie, le Commonwealth et la communauté ibéro-américaine de Nations exercent une influence déterminante sur la politique internationale (Massie,

2013 ; Vucetic, 2011). Plusieurs auteurs parlent alors de « soft power » (Nye, 2004 ; Lord, 2005) alors que d'autres de « diplomatie culturelle » (Busson, 2012 ; Dubosclard, 2002). La politique étrangère des États doit donc s'adapter à de nouvelles réalités et à de nombreuses variables.

La F/francophonie en tant que sujet et objet des politiques étrangères

- 9 De nombreuses questions peuvent être soulevées autour de cette thématique duale, en particulier : quelle place occupe la F/francophonie dans les politiques étrangères des pays francophones ? Quels sont les facteurs qui conditionnent la politique étrangère d'un pays vis-à-vis de la F/francophonie ? Quel poids la F/francophonie représente-t-elle dans la politique étrangère d'un pays par rapport à d'autres acteurs des relations internationales dans d'autres aires linguistiques ? Quels sont les courants intérieurs reflétés dans les politiques extérieures et quels sont les acteurs nationaux contribuant à définir la politique des différents États vis-à-vis de la Francophonie ? Existe-t-il une grande différence dans la politique francophone des pays membres ou la francophonie est-elle déclinée de la même manière ?

Regards croisés

- 10 Les six contributions de ce numéro nous présentent la Francophonie en tant que leviers d'action tournés vers une nouvelle forme de proximité ou, au contraire, de démarcation vis-à-vis d'anciennes puissances coloniales comme la France. Les textes nous invitent à décliner les ressorts politiques francophones en fonction de la force de projection recherchée par différents pays en phase de recomposition et d'ajustements géopolitiques. Chacun des États ici retenus s'emploie à maximiser son influence, sa capacité à agir, sa volonté de rayonner en faisant de l'OIF un marqueur international mais aussi un instrument au service de sa souveraineté nationale. En d'autres termes, la relation entretenue avec l'acteur institutionnel que représente l'OIF

contribue à la fois à légitimer une politique intérieure et à conforter une politique étrangère. Avec des ascendances plurielles, la communauté de la Francophonie encourage soit des actions globalisées, soit des engagements segmentés. C'est ainsi que le processus d'adhésion à la Cour pénale internationale (CPI) peut se comprendre comme la détermination à partager un cadre de valeurs démocratiques ou, à l'inverse, comme le moyen de s'affranchir d'une conception occidentale de la séparation des pouvoirs, sinon de l'acceptation de l'État de droit. C'est ainsi, encore, que des pays à l'instar de Madagascar, du Maroc, du Mali ou bien de la Tanzanie, ancrée dans une région à dominante anglophone, se réapproprient le vecteur francophone comme gage de stabilité et d'émancipation politique. À chaque fois, il en va d'une assise étatique élargie, voire d'un « rehaussement » de l'État pour prétendre à une influence la plus large possible.

- 11 Le premier article sous la plume de Romain Bony-Cisternes nous entraîne sur le terrain jusqu'ici trop rarement abordé de la justice pénale internationale à travers la Francophonie institutionnelle. L'auteur aborde les enjeux d'une adhésion à la CPI par le biais de l'OIF. Si la France incite les États membres de la sphère francophone à adhérer au Statut de Rome, elle agit avec un intérêt propre, celui de faire converger les États de différentes cultures et de différents continents vers un modèle capable de lisser les postures postcoloniales. Avec la référence à la CPI et à son caractère universel, la France ambitionne de transcender des héritages complexes, et parfois vindicatifs, entre pays occidentaux, africains et asiatiques, en favorisant la reconnaissance d'un cadre supranational acquis à la promotion des droits de l'Homme. Et s'il existe une majorité de pays membres de l'OIF qui saluent positivement les actions de la CPI, essentiellement pour des raisons de réconciliation nationale et/ou de positionnement international (Sénégal, Cambodge), d'autres en revanche (Rwanda, Côte d'Ivoire) perçoivent la jurisprudence de la Haye de manière plus heurtée. Ils l'assimilent généralement à une justice unilatérale, de conception occidentale au service d'une nouvelle forme de domination. En témoignent, aux yeux des réfractaires, les conditions posées par la France en faveur d'opérations de maintien de la paix en Afrique et des sentences prononcées par la CPI à l'endroit quasi exclusivement d'États africains. Autrement dit, en exportant des normes juridiques, la CPI serait un moyen d'ingérence de la part des puissances ex-

coloniales dans les affaires intérieures des pays anciennement colonisés. De sorte que la théorie d'Edward Saïd (l'orientalisme) trouverait un nouvel écho sur le continent africain par la contestation de la justice pénale internationale, comprise sous le sceau d'un néo-impérialisme, puisque la gouvernance normative de la CPI passerait par le prisme occidental.

- 12 Le second texte proposé par Philippe L'Hôte sur Madagascar questionne une politique nationale qui opte de nouveau en faveur d'une empreinte francophone après l'avoir dénoncée de nombreuses années. Le rapport à l'OIF par l'usage assumé de la langue française reste une manière de démultiplier les ressorts de développement du pays, à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. L'exemple malgache est d'autant plus intéressant qu'il met en exergue une volonté de dépasser, sinon d'endiguer, le processus de malgachisation afin de dynamiser les engagements de l'État insulaire, alors que Madagascar a été suspendue de l'OIF en 2009 eu égard à « une rupture de l'ordre constitutionnel ». Aussi, la séquence historique basée sur un modèle politique coupé de la France est-elle reconsidérée par les plus hautes autorités en faisant le pari d'une nouvelle forme de maturation en cultivant des liens étroits avec l'OIF (intégration d'un corpus de valeurs démocratiques ; promotion d'une « croissance inclusive » bénéfique aux droits des femmes et à l'emploi des jeunes). Le défi de Madagascar reste néanmoins le tracé d'une ligne médiane, et donc de juste équilibre, entre indépendance nationale et réformes encouragées par l'OIF au plan social ou économique. Mais l'OIF est également perçue comme un vecteur diplomatique de poids, susceptible de mettre à profit une géographie avantageuse entre l'Afrique de l'Est et l'océan Indien, une région convoitée par la Chine et de grandes puissances anglophones. L'exemple de Madagascar est d'autant plus parlant pour décrypter le pouvoir d'attraction de l'OIF qu'après être « revenue dans le concert des Nations », selon la formule de la présidence malgache au moment de l'organisation du sommet de la Francophonie en 2016, Madagascar vante les vertus d'un ensemble, politique et économique, qui ne se limite pas au partage de la langue française.

- 13 Le troisième thème consacré au Maroc et développé par Yousra Abourabi s'intéresse également à la réhabilitation du sujet francophone en tant que facteur d'ouverture, régional et international.

Épargné par le vent de révoltes qui a emporté les dirigeants égyptien et tunisien, le Maroc apparaît comme un pilier politique du Maghreb, plus favorable que l'Algérie à la sphère de la Francophonie et plus stable que les autres pays de la région. Contrairement à Alger, Rabat se positionne clairement aux confluences des aires européennes et africaines. Sa réintégration à l'Union africaine, ses engagements migratoires, son potentiel économique et sa diplomatie tournée vers le continent ouest et centre-africain à partir de la bande du Sahel font du Maroc une puissance pivot par excellence. Loin d'être considérée comme intrusive et *de facto* comme source possible de « détricotage » identitaire, la francophonie irrigue la société marocaine de nouveaux canaux de communication. Entre des formations académiques en français et une politique étrangère tournée vers les anciens pays du pré-carré colonial de la France, le Maroc fait le choix d'une influence graduée entre bilatéralisme et coopérations subrégionales.

- 14 Le quatrième article proposé par Anaïs Delabie convoque la Tanzanie comme sujet d'études singulier. D'appartenance anglophone mais frontalier du Congo, du Burundi et du Rwanda, le pays ne reste pas indifférent à toute forme de rapprochement avec l'OIF. La Tanzanie s'ouvre à l'apprentissage du français à partir de considérations stratégiques pour mener une politique de bon voisinage et d'accueil de réfugiés (notamment en provenance du Congo). De son côté, la France promeut l'enseignement de la langue avec l'objectif de rendre poreuses les relations économiques entre parties francophones et anglophones.
- 15 Quant à Aymeric Durez, il sonde la relation entre la France gaullienne et les prémices de la Francophonie institutionnalisée à partir du Québec et du continent africain. Cette relation « triangulaire » nous plonge dans les arcanes de l'exécutif français avec un général de Gaulle hostile à un système de coopération susceptible d'altérer tous liens directs entre Paris et les capitales africaines. À l'opposé, en affichant sa préférence à une organisation d'essence multilatérale, le président Senghor se pose en chantre d'un nouvel « ordre » francophone. Au milieu de cet échiquier politique surgit la question québécoise instrumentalisée par les différents protagonistes dans l'idée de faire pencher la balance, soit vers un bilatéralisme renforcé (permettant à la France de rester au centre des échanges), soit vers un nouvel

ensemble politique (au sein duquel la France ne serait qu'un acteur parmi d'autres). De son côté, le Québec joue la carte linguistique avec la prétention d'affirmer sa singularité culturelle et historique par rapport aux autorités fédérales canadiennes. De sorte que la question francophone devient un objet central de négociation diplomatique pour dépasser les forces centrifuges au sein de la sphère francophone. Les bases de la Francophonie institutionnelle vont être lancées en vue de transcender ces tensions et non de les attiser d'où progressivement le rôle en clair-obscur de la France.

- 16 Enfin, Jabir Touré nous initie à la question malienne, elle aussi, traitée sous un angle original. À savoir comprendre les limites (ou les échecs) des opérations de maintien de la paix en raison, suggère l'auteur, de l'absence d'intérêt porté à la pratique de la langue locale. Or, dans le cas du Mali, l'usage du français pourrait être un moyen de tisser un lien social structurant avec une grande partie de la population. Et de ce lien dépend le travail de pacification des ONG locales qui constituent autant de relais nécessaires au développement et à la consolidation de l'autorité de l'État minée par les conflits communautaires, eux-mêmes attisés par des groupes rebelles terroristes. L'exemple ici du déploiement des forces de la MINUSMA, afin d'encourager le dialogue inter-malien et de protéger la population civile, pourrait être optimisé en s'appuyant sur les réseaux de la Francophonie – le maillage franco-africain devant œuvrer en faveur de la cause pacificatrice. Cet adossement pourrait également renforcer l'intervention de la France au plan de sa légitimité (perception de la part de la population) et de sa sécurité (soutien des forces maliennes, claniques et/ou étatiques).

Éthier D. (2010), *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

BIBLIOGRAPHY

Bagayoko N., Ramel F. (dir.) (2013), *Francophonie et profondeur stratégique*, IRSEM, coll. « Études de l'IRSEM », n°26.

Battistella D. (2006), *Théories des relations internationales*, Paris, 2^e éd., Les Presses de SciencesPo.

- Battistella D. (dir.) (2013), *Relations internationales. Bilan et perspectives*, Paris, Ellipses.
- Bénichi R. (2006), *Histoire de la mondialisation*, Paris, Vuibert.
- Busson M.-P. (2012), « La diplomatie culturelle : levier stratégique au cœur des luttes d'influence ? », *Analyse des impacts de la mondialisation sur la culture*, Rapport n° 11.
- Charillon F. (dir.) (2013), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Les Presses de SciencesPo.
- Dubosclard A. (2002), *Entre rayonnement et réciprocité : contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Publications de La Sorbonne.
- Massie J. (2013), *Francosphère. L'importance de la France dans la culture stratégique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec.
- Merle M. (1984), *La Politique étrangère*, Paris, Presses universitaires de France.
- Morin J.-F. (2013), *La politique étrangère : Théories, méthodes et références*, Paris, Armand Colin.
- Nye J.-S. (2004), *Soft Power : The Means to Success in World Politics*, New York, Public Affairs.
- OIF (2019), *La langue française dans le monde 2015-2018*, Paris, Gallimard.
- Payette J.-F. (2016), *Quelle politique étrangère ? Étude critique sur les relations internationales du Québec*, Thèse de doctorat, Université Jean Moulin Lyon 3.
- Roche J.-J. (2016), *Théorie des relations internationales*, Paris, 9^e éd., L.G.D.J.
- Roosens C., Joao Bento B. (2004), « définitions et repères » dans Roosens C., Rosoux V.-B., De Wilde d'Estmael T. (dir), *La politique étrangère : le modèle classique à l'épreuve*, Bruxelles, Berne, Berlin, PIE P. Lang.
- Rosenau J. (1968), « Moral Fervor, Systematic Analysis and Scientific Consciousness in Foreign Policy Research » dans Austin Ranney (dir.), *Political Science and Public Policy*, Chicago, Markham, p. 197-236.
- Stein J. (1971), « L'analyse de la politique étrangère : à la recherche de groupes de variables dépendantes et indépendantes », *Études internationales*, vol. 2, n° 3, p. 371-394.
- Turpin F. (2018), *La France et la francophonie politique : Histoire d'un ralliement difficile*, Paris, Les Indes savantes.
- Vucetic S. (2011), *The Anglosphere. A Genealogy of a Racialized Identity in International Relations*, Stamford, Stranford University Press.
- Wendt A. (1995), « Constructing International Politics », *International Security*, vol. 20, n° 1, p. 71-81.
- Wendt A. (1999), *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

NOTES

1 La Francophonie avec F majuscule désigne le regroupement sur une base politique des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. La francophonie avec f minuscule désigne l'ensemble des locuteurs, des groupes de locuteurs et des peuples qui utilisent le français à des degrés divers.

AUTHORS

Sylvie Lemasson

Sylvie Lemasson est Maître de conférences HDR à l'Institut d'études politiques de Grenoble.

Jean-François Payette

Jean-François Payette est docteur en science politique, professeur-enseignant à l'Université du Québec à Montréal et directeur scientifique de l'Observatoire de la politique et de la sécurité de l'Arctique (OPSA) à l'École nationale d'administration publique (ENAP).

Hong Khanh Dang

Hong Khanh Dang est docteur en science politique, ingénieur de recherche à l'Institut international pour la Francophonie (2IF) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 depuis 2017. Elle a précédemment enseigné à l'Académie diplomatique du Vietnam durant une dizaine d'années.